

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre d'Animation l'Arc-en-Ciel Inc	Numéro de permis 2003892	Date d'inspection Le 16 mai 2025	
Nom de l'établissement Garderie Acamie		Numéro de téléphone (506) 727-6737	
Adresse 295 boulevard St-Pierre W Caraquet NB E1W 1B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Le ratio est respecté durant la visite en début de matinée.

- Tous les dossiers des employés contiennent les vérifications et documentations requises.
- Il fut observé durant la visite que les éducatrices sont engagées auprès des enfants, elles se mettent au niveau des enfants, leur apportent du support et de l'écoute dans l'accomplissement de leurs projets.
- Le matériel et équipement offert aux enfants dans l'aire de jeu intérieur est sécuritaire, propre, en bon état et adapté au niveau du développement des enfants
- Le matériel et l'équipement proposés dans l'aire de jeu intérieur sont facilement accessibles sur des étagères basses et ouvertes. La quantité du matériel proposé est suffisante et variée pour tous les enfants présents.

Durant ma surveillance, j'ai pu observer l'activité planifiée, par la suite la collation pour terminer l'avant-midi à l'extérieur avant le dîner.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 mai 2025

Date

original signé par
Sacha Paulin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 mai 2025

Date